



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 98709

### Texte de la question

Suivant avec intérêt les travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, placée auprès du Premier ministre, M. Bruno Bourg-Broc salue l'adoption récente et rapide, selon l'avis paru au Journal officiel du 25 mars 2006, d'un vocabulaire équivalent aux néologismes « podcast » et « podcasting » qui font leur apparition depuis quelques mois sur certains sites internet français. Il s'étonne, en conséquence, que le Service d'information du Gouvernement ait cru bon de privilégier ces termes étrangers pour qualifier la technologie dont il est question, en page d'accueil du portail [www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr), au lieu de « diffusion pour baladeur », « baladodiffusion » ou leurs diminutifs, ces dernières expressions ayant pour avantage d'intégrer dans leur formation précisément l'un des termes (« baladeur ») aujourd'hui devenus favoris pour les Français. Il demande donc à M. le Premier ministre s'il entend prendre les mesures nécessaires auprès de ses services afin de remédier à cette situation. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Premier ministre sur le respect du vocabulaire publié au Journal officiel à la suite des travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française placé sous la responsabilité de la Commission générale de terminologie et de néologie. En effet, la délégation générale à la langue française et aux langues de France, qui assure le secrétariat de cette commission, a veillé à la publication au Journal officiel des derniers résultats de ces travaux : en particulier, le terme diffusion pour baladeur a été recommandé en lieu et place du terme « odcasting ». En outre, la commission générale de terminologie et de néologie, constatant que les termes « podcast » et « podcasting » étaient souvent employés à tort, à la place des termes « télécharger » et « téléchargement », a rédigé une recommandation pour expliquer que ces termes français étaient parfaitement adaptés quelle que soit la technique employée pour le téléchargement. Cette recommandation sera publiée aussitôt que l'Académie française aura confirmé son accord. La délégation générale à la langue française se préoccupe de la diffusion du vocabulaire recommandé par la commission générale de terminologie et de néologie. Plus particulièrement la délégation générale a chargé par convention l'association Observatoire des éditions numériques de veiller à l'utilisation par les sites publics du vocabulaire recommandé. Toutefois, ce n'est qu'avec un certain retard que les publications au Journal officiel peuvent être connues et appliquées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98709

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juillet 2006, page 6914

**Réponse publiée le** : 5 septembre 2006, page 9336